

Décision n° 03-498 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 8 avril 2003 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE POINTE A PITRE	LES ABYMES	97	454,4875
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE POINTE A PITRE	LES ABYMES	97	454,4000
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE POINTE A PITRE	LES ABYMES	97	458,0500
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE POINTE A PITRE	LES ABYMES	97	458,0875
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE POINTE A PITRE	LES ABYMES	97	458,1625
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE POINTE A PITRE	LES ABYMES	97	468,5250
SAGEM	VELIZY VILLACOUBLAY	78	445,7250
MAIRIE DE VERSAILLES .	VERSAILLES	78	406,3000
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE NANTES	BOUGUENAIS	44	406,8250
SITA ILE DE FRANCE	GENNEVILLIERS	92	445,7625
LIGUE DE PROVENCE DES SOCIETES D AVIRON	MARSEILLE	13	444,6250
L ENTREPRISE INDUSTRIELLE GCC	LES MUREAUX	78	444,5500
SOPAC	NIORT	79	466,9750
SOCIETE LES TOURNELS	RAMATUELLE	83	155,8625
CORPORATION FRANCAISE TRANSPORTS	PERPIGNAN	66	466,6000
SOLLAC ATLANTIQUE	GRANDE SYNTHE	59	407,4375
SOLLAC ATLANTIQUE	GRANDE SYNTHE	59	406,1750
SOLLAC ATLANTIQUE	GRANDE SYNTHE	59	406,4125
SIBRA	ANNECY	74	424,7625
MINERVE ANTILLES GUYANE	LES ABYMES	97	445,0125
MINERVE ANTILLES GUYANE	LES ABYMES	97	445,1750